

Où bénéficier du tiers payant avec ma carte ?

Le tiers payant est accessible pour tous les actes médicaux réalisés dans le parcours de soins coordonnés, lorsque le professionnel ou l'établissement de santé accepte de l'appliquer.

Présentez systématiquement votre carte Vitale et votre carte de tiers payant pour en bénéficier.



Pharmaciens



Actes de laboratoire



Opticiens



Audioprothésistes



Chirurgiens-dentistes et centres dentaires



Hôpitaux, cliniques...



Retrouvez également une version dématérialisée de votre carte de tiers payant sur votre **Espace personnel en ligne** ou sur votre **appli mobile MGEN**.

Pour détacher facilement
votre carte, priez préalablement
le papier sur les perforations
(ou découpez-la).



Codifications

PHCN Pharmacie à 30%, 65%** et accessoires (60%**)
PHOR Pharmacie à 15%
MEDE Médecin généraliste et spécialiste
SVIL Sage-femme, Laboratoire, Radiologue, Auxiliaire médical, Fournisseur (sauf opticien et audioprothésiste), Psy
TRAN Transport sanitaire
CSTE Centre de santé hors dentaire
OPAU Opticien et Audioprothésiste
DESO Soins dentaires
DEPR Prothèse dentaire
DEOR Orthodontie
EXTE Soins externes sauf prothèse dentaire
HOSP Hospitalisation (hors Soins externes)
* 80% et ** 90% pour le régime local Alsace Moselle.

Circuit de tiers payant

OC Organisme complémentaire
VM Viamedis

Contacts adhérents

Votre espace personnel
Sur l'application



Sur le site

monespaceadherent.mgen.fr

Par téléphone

3676 (Service gratuit + prix appel)

Par courrier

MGEN
TSA 81514
53106 MAYENNE CEDEX

MGEN SANTE PREVOYANCE DES RETRAITES

Accueil :
La liste de nos points d'accueil est disponible
[sur mgen.fr](http://mgen.fr)

Carte de tiers payant mutualiste